



LE MINISTRE D'ÉTAT, MINISTRE DE
LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET
SOLIDAIRE

LE MINISTRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Nos Réf : MEFI-D18-04264

Paris, le

14 JAN. 2019

à

Madame Marie-Christine LEPETIT

Cheffe du service
de l'inspection générale des finances

Madame Anne-Marie LEVRAUT

Vice-présidente du conseil général
de l'environnement et du développement durable

Objet : Action publique 2022

Mesdames,

La mission topographique de la DGFIP comporte la délimitation et la représentation de la propriété foncière. Elle est jusqu'à présent intimement liée aux missions fiscales et de publicité foncière de la DGFIP et fait actuellement l'objet d'expérimentations qui en modifient substantiellement l'exercice.

L'IGN est l'acteur public de référence de l'information géographique en France et partenaire de la DGFIP, notamment pour la constitution, en cours, de la représentation parcellaire cadastrale unique, continue et compatible avec le référentiel à grande échelle (RGE).

La Cour des Comptes dans son rapport « La DGFIP, dix ans après la fusion – Une transformation à accélérer » diffusé le 20 juin dernier et Madame Valéria FAURE-MUNTIAN, Députée de la Loire, dans son rapport au Gouvernement de juillet 2018 relatif aux données géographiques souveraines, recommandent la mise à l'étude d'un possible transfert de la mission topographique de la DGFIP à l'IGN.

Nous vous confions la mission d'expertiser et d'évaluer les avantages et les inconvénients, les modalités techniques, organisationnelles et les gains à attendre d'un tel transfert ainsi que les effets qu'il entraînerait pour la mission, les deux institutions et les principaux utilisateurs du cadastre au premier rang desquels figurent les collectivités locales et les professionnels du foncier (géomètres-experts, notaires...).

Cette étude s'attachera à préciser le niveau de qualité attendu du plan cadastral. Elle distinguera les processus liés à la production, la maintenance, le contrôle ou la diffusion de données cadastrales.

Vous voudrez bien nous communiquer, d'ici la fin du premier semestre 2019, sous la forme d'un rapport, votre analyse et vos propositions communes.

Confiants dans votre motivation à dégager des voies de perfectionnement des processus au bénéfice des utilisateurs des données géographiques et cadastrales, nous vous prions de croire, Mesdames, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.



François DE RUGY



Gérald DARMANIN

